



LA MEMOIRE VIVE DES COMMUNAUTES JUIVES DU MONDE SEFARADE, MEDITERRANEEN ET ORIENTAL

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2021

Le 30 décembre 2021 à 11 h, s'est tenue sur zoom l'assemblée générale extraordinaire de l'association de la loi de 1901 dénommée *Amis du musée du monde séfaraide*, en abrégé AMUSSEF.

L'assemblée est présidée par Hubert Lévy-Lambert, président de l'association, qui indique que l'assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant : *dissolution de l'association*.

Le président rappelle que la situation sanitaire a conduit à organiser, comme précédemment, la participation des membres par visioconférence. Il indique que l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts et constate qu'il résulte de la liste de présence, que 13 membres participent par visioconférence et 57 membres sont représentés, soit un total de 70 sur 124 ayant le droit de vote en vertu de l'article 10 des statuts. Ce nombre étant supérieur au quorum de 10% prévu au même article, le président indique que l'assemblée peut délibérer régulièrement et rappelle qu'en première lecture la résolution proposée doit être approuvée à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés ou participant par visioconférence.

Le président résume son rapport, adressé aux membres par mail : cette décision importante est motivée par le fait que, trois ans après sa création, notre association n'a pas réussi à lever les fonds nécessaires à la création d'un musée du monde séfaraide. Nous aurions poursuivi nos efforts si des membres de l'ancienne équipe d'Amussef, dirigés par Serge Dahan, n'avaient pas projeté la création d'un *Institut européen du monde séfaraide*, n'ayant pas le statut de musée et donc moins susceptible de contestation et moins coûteux tant en création qu'en fonctionnement. Ils m'ont proposé d'en être président d'honneur pour bien marquer la filiation de leur projet par rapport au nôtre. Ils ont accepté qu'une partie de notre trésorerie soit affectée à la création de prix annuels d'histoire séfaraide et que les membres d'Amussef à jour de leur cotisation de 2021 soient exonérés de la cotisation à l'IEMS pour 2022 s'ils souhaitent y adhérer.

La parole est alors donnée aux participants qui regrettent unanimement l'abandon du projet de musée mais espèrent que le nouvel institut prospérera.

Après discussion, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote de la résolution.

### Résolution unique

*Connaissance prise de la création d'un Institut européen du monde séfaraide (l'IEMS), association d'intérêt général régie par la loi de 1901, présidée par Serge Dahan, dont Hubert Lévy-Lambert sera président d'honneur, l'assemblée générale d'Amussef, réunie à titre extraordinaire, donne tous pouvoirs au président pour signer un traité d'apport avec l'IEMS, précisant les montants et les modalités d'attribution des Prix annuels d'histoire séfaraide, lui transférer l'actif net de l'association, à l'exception des objets anciens qui seront apportés au Musée d'art et d'histoire du judaïsme (Mahj), et procéder à la dissolution anticipée d'Amussef au 31 décembre 2021 dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts.*

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité moins une abstention.*

L'ordre du jour étant terminé, l'assemblée a été clôturée à 12 h et il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un vice-président.

Fait à Paris le 30 décembre 2021

Hubert Lévy-Lambert, président

Bernard Bismuth, vice-président